

Dans la mesure où le ministère des Transports est concerné: L'Office d'expansion économique de la région atlantique a été autorisé à fournir une aide financière de \$150,000, prélevée sur la Caisse d'expansion économique de la région de l'Atlantique, pour la préparation de l'emplacement, notamment des travaux relatifs à des encoffrements et à un mur de soutènement à Willow Cove, dans le comté de Queens, en Nouvelle-Écosse. Aucun contrat n'a été adjugé et aucun montant n'a été dépensé.

LE TRANSPORT AÉRIEN—LE POURCENTAGE DES PLACES OCCUPÉES

Question n° 138—M. Mather:

1. Quel était le pourcentage des places occupées dans les avions d'Air Canada et de la *Canadian Pacific Airlines* sur leurs lignes intérieures durant les années 1963, 1964 et 1965?

2. La société Air Canada envisage-t-elle une réduction des prix des billets pour les personnes âgées de 12 à 21 ans?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. a) La Direction d'Air Canada communique les renseignements suivants: Le pourcentage des places occupées, i.e. le coefficient d'utilisation en passagers d'Air Canada pour les vols intérieurs, s'établissait ainsi qu'il suit: en 1963, 60.9 p. 100; en 1964, 63.2 p. 100; en 1965, 65.8 p. 100.

b) La Commission des transports aériens communique les renseignements suivants: Le pourcentage global des places occupées, i.e. les coefficients d'utilisation en passagers de la *Canadian Pacific Airlines* pour les vols intérieurs, établi d'après les données déposées par la compagnie auprès de la Commission, i.e. nombre de passagers-milles divisé par nombre de places-milles disponibles, s'établissait ainsi qu'il suit: en 1963, 61.7 p. 100; en 1964, 61.9 p. 100; en 1965 (janv.-oct.), 60.9 p. 100.

2. Air Canada ne songe pas pour l'instant à réduire le prix des billets pour les personnes âgées de 12 à 21 ans.

L'AÉROPORT D'HALIFAX—ENTREPÔT «EN DOUANE»

Question n° 155—M. Forrestall:

1. La Société Air Canada ou quelque autre agence gouvernementale, ou le gouvernement lui-même ont-ils songé à l'établissement d'un entrepôt «en douane» convenable à l'aéroport international d'Halifax?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les résultats de cette étude?

L'hon. Judy La Marsh (secrétaire d'État du Canada): Le ministère du Revenu national et le ministère des Transports m'informent comme suit: Pour ce qui est de la Division des douanes et de l'accise: 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

Pour ce qui est du ministère des Transports: 1 et 2. Les marchandises et messageries «en

[L'hon. M¹ LaMarsh.]

douane» qui arrivent par voie aérienne à Halifax sont soit acheminées vers un entrepôt «en douane» en ville, soit livrées au client en vertu d'une «instruction permanente» publiée par le bureau municipal des douanes. Le client est ainsi autorisé à prendre immédiatement livraison de ses marchandises à l'aéroport et à en signaler l'entrée plus tard au bureau en question.

Le volume des marchandises «en douane» reçues à l'heure actuelle à l'aéroport d'Halifax ne justifie pas pour l'instant une expansion des installations existantes, mais la question demeure à l'étude.

En revanche, en ce qui concerne les passagers et leurs bagages, toute la section des «arrivées internationales» de l'aérogare constitue une aire «en douane» dans laquelle les marchandises ou les personnes qui arrivent sont assujetties aux formalités douanières.

LA COMMISSION SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

Question n° 160—M. Coates:

1. Quel est, à ce jour, le total des frais de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme?

2. Quel est le total des frais de la dernière série de réunions tenues par la Commission?

3. A combien estime-t-on le montant global des frais de la Commission?

M. John Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme m'a fait tenir les renseignements suivants: 1. Les dépenses à ce jour (au 31 décembre 1965) s'élèvent à \$3,538,523.70.

2. Les frais de la dernière série de réunions tenues par la Commission (Ottawa, les 12, 13 et 14 janvier 1966) s'élèvent à \$3,183.70.

3. Il est impossible de prévoir actuellement le montant global des frais de la Commission.

AMHERST (N.-É.)—BUREAU DE L'UTILISATION DES TERRAINS MARÉCAGEUX

Question n° 208—M. Coates:

1. Combien d'employés compte en tout le Bureau de l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes à Amherst (N.-É.)?

2. Combien de nouveaux employés viendront se joindre au personnel actuel quand ce bureau sera devenu un bureau régional de l'ARDA?

3. Les programmes mis au point par ce bureau différeront-ils appréciablement des programmes actuels et, dans l'affirmative, de quelle façon?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts): 1. 33.

2. 8.

3. L'établissement d'un bureau régional atlantique de l'aménagement rural et la fusion des programmes et des conventions établis en vertu de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes et